

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

De : **05 OCT. 2022**

Arrêté de mise à jour des annexes du
Plan local d'urbanisme de la commune
de Boisseuil

N° 202200540

Le Président de Limoges Métropole,

VS le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L.151-40, R.151-14 et L.151-15,
VS le décret n° 2016-1823 du 20 septembre 2016
approuvant le Plan local d'urbanisme de Boisseuil,
VS le code de l'environnement, notamment l'article
L.101-1,
VS l'ensemble des documents annexes,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du Plan local d'urbanisme de la
commune de Boisseuil.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil sont mises à jour en
voisinage immédiat au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'intégration des 7 annexes ci-dessous
numérotées.

ARTICLE 2. La mise à jour est effectuée en les documents mis à la disposition du public à la mairie
de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Boisseuil et au siège de Limoges Métropole,
dès que sera reçu.

En à Limoges, le Vice-Président P. LEBLANC, le

05 OCT. 2022

Le Président,

Guillaume GILBERT

Président-Président
d'Urbanisme,
Co-Président Général des Services
Yves ROQUES

Publié le : 10.10.2022

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200540_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_BOISSEUIL.pdf
(.pdf, 248,8 Ko)



TÉLÉCHARGER